

Axe 2 - thème 1

ENJEUX DIPLOMATIQUES ET COOPERATIONS

Introduction.

Présentation du sujet.

On l'a vu dans l'axe 1, la conquête des espaces extra-atmosphériques et maritimes exige des moyens considérables, qui favorisent une coopération internationale, mais suscite aussi des tensions.

Problématique.

Quels rapports entre états en découlent ?

Annonce du plan.

La coopération peut se concrétiser par des réalisations importantes, comme la station spatiale internationale, mais l'exploitation des océans rappelle les contradictions existant entre enjeux globaux et intérêts nationaux.

I. La station spatiale internationale.

[Manuel pages 60, 62 à 65, 68-69, 72-73]

A) Ses origines (années 1960 à 1980).

1. La nécessité d'une coopération.

- **Ses fondements.**

L'ampleur des défis à relever dans la conquête spatiale pousse au partage des compétences.

- **Son cadre.**

Au sein de l'ONU, les états ont cherché à définir des règles universelles :

- En **1967**, principe de l'absence de propriété et de souveraineté dans l'espace.
- En **1968**, la **libre circulation** et l'assistance aux astronautes y sont garanties.
- En **1979**, un traité sur la Lune considère les objets célestes comme **patrimoine commun** de l'humanité.

2. Les premières étapes.

- **Le poids des deux Grands.**

Dès les années 1960, ils mettent en place des programmes de coopération : la NASA lance l'idée d'une station spatiale internationale permanente (*ISS : International Space Station*) et l'URSS met en place le programme de coopération *Intercosmos*.

Dans les faits, la coopération spatiale est le reflet des rapports de force géopolitiques.

Les deux superpuissances semblent avant tout chercher à garder leur position dominante et empêcher l'émergence de rivaux. Cela les conduit même à se rapprocher l'une de l'autre.

- **La coopération américano-soviétique.**

Voir **axe 1, mission Apollo-Soyouz**.

Le 17 juillet 1975, deux vaisseaux partis des EUA et d'URSS, s'amarrent, permettant la rencontre physique des équipages.

Cette mission montre les possibilités d'une coopération dans le contexte de la Détente, mais souligne aussi les arrière-pensées des deux grandes puissances : à l'époque, elles tentent de mettre en place un condominium mondial, pour garder leur leadership dans un monde où elles

- **L'affirmation de l'Europe.**

Poursuivant la logique de la construction européenne, différents états décident d'unir leurs efforts dans le domaine spatial.

Ainsi, en 1975, 11 états créent *ASE (Agence spatiale européenne)* : **camembert page 65**.

Les bases d'une coopération internationale plus large sont donc en place.

B) Sa réalisation (depuis les années 1990).

1. Le nouveau contexte international.

- **La fin de la guerre froide.**

Avec la fin de l'affrontement Est-Ouest (1989) et l'effondrement de l'URSS (1991), l'idée d'un nouvel ordre mondial, fondé sur le droit et la coopération s'impose.

- **Une coopération élargie.**

Dès **1993**, la Russie intègre le groupe de coopération sur le projet de station spatiale internationale lancé par les EUA.

Elle apporte son expérience dans le domaine du transport spatial et des vols habités.

2. La construction de la station.

- **Le cadre.**

Carte pages 62-63 : 16 pays et 5 agences spatiales.

- **Ses étapes.**

En 1998, a lieu le lancement du module russe *Zarya*, auquel doivent ensuite s'arrimer les autres éléments, transportés par les fusées russes ou les navettes américaines : **document 2 page 68**.

En **2010**, la station est opérationnelle.

C) Son bilan.

Exercice page 69 : voir page suivante.

Exercice page 69

Répondez aux **questions 1 et 2**, en complétant le tableau et en faisant des références précises aux documents.

Question 1.

Document 1	Document 2	Document 4

Question 2.

Document 2	Document 3	Document 5

1. Des progrès.

- **Une meilleure coopération.**

Depuis 2000, 58 personnes ont fait partie de l'équipage permanent de la station.

L'ISS est un reflet du multilatéralisme dans un monde multipolaire, et traduit l'existence d'une « **diplomatie spatiale** ».

- **Les progrès de la recherche.**

Les différentes agences spatiales font réaliser des observations et des expériences, qui nécessitent des conditions inhabituelles rencontrées dans l'espace. Les domaines de recherche principaux comprennent la biologie, la physique, l'astronomie et la météorologie.

Photo 3 page 69 : exemple de *Thomas Pesquet*.

<https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/info-sciences/thomas-pesquet-a-commence-ses-experiences-dans-l-espace-1946647.html>

Mais les bénéfices de la coopération n'empêchent pas les tensions sur Terre.

2. Les limites.

- **Scientifiquement.**

La NASA estime que les retours scientifiques ne sont pas à la hauteur des sommes versées.

Le retrait de la navette, effectif en 2011, est une menace pour le fonctionnement de la station.

L'abandon de la station spatiale est régulièrement évoqué. Il devrait avoir lieu en 2024.

- **Géopolitiquement.**

Malgré la coopération, les rivalités de puissance sont toujours fortes.

La défense des intérêts nationaux semble donc rester prioritaire et susciter des tensions. On peut rapprocher cette situation de celle qui existe sur les espaces marins.

II. L'exploitation des océans.

[Manuel pages 61 à 63, 66-67, 70-71, 76-77]

A) Ses principes.

1. L'affirmation d'un droit de la mer.

- **Ses origines.**

Le principe de la liberté des mers fut posé pour la première fois au XVII^e siècle par Grotius.

- **La définition d'un droit international.**

L'ONU élabore un régime commun. Un premier accord international est trouvé en **1958** à **Genève**, pour fixer des règles relatives à la délimitation et l'utilisation des espaces maritimes.

Une nouvelle étape est franchie en 1970 : l'Assemblée générale des Nations unies adopte la résolution 2749, qui qualifie de « Patrimoine mondial » le fond des mers et des océans : **2e document page 63.**

A partir de 1973, l'ONU réunit une nouvelle conférence pour adapter le droit de la mer, à Montego Bay, en Jamaïque.

2. La Convention de Montego Bay (1982).

- **Son aboutissement.**

Elle débouche sur la signature de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), le 10 décembre 1982. Elle doit être alors ratifiée par les différents états.

- **Ses fondements.**

Document 3 page 71 : l'espace maritime est divisé en zones, régies par des règles spécifiques.

- **La mer territoriale (jusqu'à 12 milles – environ 22 kms).**

L'État exerce sa souveraineté sur la nappe d'eau, mais aussi sur le fond et le sous-sol ainsi que sur l'espace aérien surjacent.

- **La zone économique exclusive (ZEE ; largeur maximale de 200 milles - 370 kms).**

L'État côtier dispose de « droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, des eaux surjacentes aux fonds marins, des fonds marins et de leur sous-sol ».

- **La haute mer (au-delà de la ZEE).**

Le principe de liberté y prévaut : liberté de navigation, de survol, de pêche, de recherche scientifique, de poser des câbles et des pipe-lines, de construire des îles artificielles.

Les ressources sont considérées comme « patrimoine commun de l'humanité ».

D'autres dispositions complètent la Convention.

- **La zone contiguë (de la limite extérieure de la mer territoriale jusqu'à 24 milles)**

Il s'agit d'un « espace tampon » où l'État ne dispose que de quelques compétences.

- **Les détroits internationaux.**

Le droit de passage sur toutes les eaux s'y applique, tant pour les navires que pour les aéronefs sur l'espace aérien surjacent, pourvu qu'il demeure pacifique.

Se pose donc la question de l'application concrète de la Convention.

B) Ses limites.

1. Ses difficultés d'application.

- **Une mise en route lente.**

Chronologie page 70 : sous la pression des pays industrialisés, des amendements repoussent l'application de la CNUDM à novembre 1994.

- **Des situations difficiles à régler.**

Document 3 page 71 : des instances internationales sont mises en place, pour faire respecter le droit et trancher les litiges ; le **TIDM** (Tribunal international du droit de la mer), l'**AIFM** (Autorité internationale des fonds marins) et la **CPLC** (Commission des limites du plateau continental).

On reconnaît aux états côtiers la possibilité d'étendre leur ZEE, s'ils peuvent démontrer que leur territoire terrestre se prolonge sur le fond des océans. Certains états font valoir qu'il va au-delà de la limite de la ZEE et veulent qu'on leur reconnaisse la possibilité d'étendre celle-ci jusqu'à 350 milles.

Des revendications incompatibles entre états s'expriment donc régulièrement, rappelant les rivalités qui les opposent.

2. Des rivalités.

- **Facteurs.**

Exercice page 70 : voir page suivante.

En conclusion, on peut affirmer que la « course à la mer » à laquelle se livrent les états est un enjeu géopolitique déterminant dans le monde actuel.

Elle engendre de multiples tensions.

- **Expression.**

Les États-Unis n'ont pas ratifié la Convention, cherchant à préserver leurs avantages.

De nombreux États n'ont pas encore délimité complètement leurs espaces maritimes, revendiquant parfois les mêmes territoires : 70 litiges officiels sont recensés par le TDIM !

Certains différends créent des tensions dangereuses : exemple des frictions Grèce/Turquie en Méditerranée, pendant l'été 2020 : <https://www.france24.com/fr/20200813-tensions-greco-turques-macron-renforce-la-pr%C3%A9sence-militaire-fran%C3%A7aise-en-m%C3%A9diterran%C3%A9e>

Les îles sont au cœur des tensions : voir, par exemple, la **conclusion du thème 1** sur la Chine.

Leur rôle stratégique est aussi illustré par le cas français : s'appuyant sur les TOM, la France a agrandi son emprise maritime de 579 00 km² en 2015...

Les rivalités s'exacerbent en Arctique.

Pourtant des défis globaux imposent le développement de la coopération.

CLASSE :

NOM :

Exercice

A partir du **texte 2 page 70**, répondez aux questions.

1. Qu'est-ce qui montre la difficulté de parvenir à la Convention de Montego Bay ?

.....
.....
.....

2. Comment l'expliquer ?

.....
.....
.....

3. Quels sont les objectifs des états ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

C) La nécessité d'une coopération renforcée.

1. Ses enjeux.

- **La sécurité.**

Profitant du développement de la circulation de biens sur les océans dans le contexte de la mondialisation, la piraterie a connu une forte croissance au début du XXI^e siècle.

Elle se concentre sur les points stratégiques des grandes routes maritimes, en particulier en Asie du sud-est.

- **L'urgence environnementale.**

Les océans sont au cœur du changement global (acidification, surpêche...) et l'environnement marin est menacé par de nombreuses pollutions.

<https://www.theseacleaners.org/la-pollution-plastique-oceanique/>

2. Ses progrès.

- **La lutte contre la piraterie.**

En Asie du sud-est, la coopération sécuritaire a été efficace.

- **La protection de la haute mer.**

L'ONU met en place la *Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine* ou **BBNJ** (*Biological diversity beyond national jurisdiction*), qui siège tous les ans depuis **2018**, pour faire de la protection de l'environnement un volet majeur du droit de la mer.

Régionalement des initiatives sont prises, comme la création d'aires marines protégées gérées internationalement.

3. Ses limites.

- **Une coopération incomplète.**

Depuis 2014, on constate une augmentation de 72% de la piraterie en Afrique de l'ouest.

Cela montre que la coopération n'est réelle que quand elle est jugée prioritaire par les grandes puissances.

- **Ses facteurs.**

Exercice texte 4 page 71 : voir page suivante.

CLASSE :

NOM :

Exercice

A partir du **texte 4 page 71**, répondez aux questions.

1. Quel est l'objectif de la BBNJ ?

.....
.....
.....

2. Quels sont les blocages à son fonctionnement ?

.....
.....
.....

3. Comment les expliquer ?

.....
.....
.....

La persistance des égoïsmes nationaux est donc un obstacle à une gestion globale des espaces maritimes.

3^e document page 63 : exemple de la pêche en haute mer, où les puissances établies ne veulent pas voir leur position remise en cause.

On peut mentionner aussi le refus des Pays-Bas de renoncer à la pêche électrique, qui semble pourtant avoir des conséquences écologiques catastrophiques :

https://www.lemonde.fr/planete/video/2018/01/13/pourquoi-la-peche-electrique-fait-elle-peur_5241331_3244.html

- **Résultats.**

Document page 67 : peu d'espaces protégés, alors que le défi environnemental exige des réponses rapides et fortes.

La protection de l'environnement reste donc encore limitée et le droit de la mer est toujours incomplet.

Conclusion.

Il existe donc des ressemblances entre les espaces extra-atmosphériques et maritimes : le principe de leur gestion commune est affirmé et la coopération progresse, mais ils se heurtent aux rivalités entre états pour s'approprier leurs ressources.

Compléter le tableau de synthèse page suivante.

Enjeux diplomatiques et coopérations

Complétez le tableau, à partir du cours.

	Points communs entre espace et océans	Différences
Défis		
Coopérations		
Tensions		